

TRIBUNAL de COMMERCE-CHAMBERY	
DEPOT du	05 FEV. 2026
N° M.100299 Le Greffier,	

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CHAMBÉRY

2025JULY 6/

ORDONNANCE

Nous, **Corinne CLESSE**, juge-commissaire à la procédure de liquidation judiciaire de la SASU GOLF DOMAINE DES FORGES EXT. DE LA SAS LOISIRS SOLUTIONS, 1 le Cormier, 79340 LES FORGES,

Vu la requête de la SELARL B.G.H., représentée par JF. GUYONNET & A. HARDY, les motifs y exposés et les pièces ci-annexées,

Vu les articles L. 642-22 et R. 642-40, R. 621-21, R. 641-11 du Code de Commerce,

La vente amiable de ce bien immobilier dont la conservation implique des charges d'entretien couteuses, semble dans l'intérêt des créanciers et qu'il convient en conséquence de fixer les modalités de la vente,

PAR CES MOTIFS

Disons que la vente du bien immobilier situé à 1 le Cormier, 79340 LES FORGES, devra être précédée d'une publicité à la diligence du Liquidateur Judiciaire,

Disons que les offres écrites devront être déposées auprès de la SELARL B.G.H., 44 rue Charles Montreuil, 73 000 CHAMBERY au plus tard le jeudi 19 février 2026 à 12 h 00,

Disons que la présente ordonnance sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à :

- ❖ SASU EARTH AND SKY, 51 rue de la République, 73000 BARBERAZ, personne morale dirigeante,
- ❖ SAS CHATEAU-HOTEL LE PETIT CHENE GOLF RESORTS, Lieudit Le Petit Chêne, 79310 MAZIERES EN GATINE, créancier hypothécaire,
- ❖ TRESOR PUBLIC, Centre des Finances Publiques, 4 rue de la Croix d'Alpin, 79200 PARTHENAY, créancier hypothécaire,
- ❖ TRESOR PUBLIC, Centre des Finances Publiques, 124 boulevard de Poitiers, 79300 BRESSUIRE, créancier hypothécaire,

Disons que la présente ordonnance sera communiquée contre récépissé à :

- ❖ SELARL B.G.H., liquidateur judiciaire,

Allouons les dépens en frais privilégiés de la procédure,

Donnée à CHAMBERY, le 29/01/2026

Corinne CLESSE
Juge-commissaire

Le greffier

François MEYER

